****

**Les Actes des XXXVIIes Journées de Linguistique (2024)   
Université Laval (Québec, Québec, Canada)**

**https://www.jdl.lli.ulaval.ca/**

**La notion de *défectivité*   
chez les grammairiens   
de l’Antiquité grecque et latine :   
Le cas des termes *ellipês et defectiuus***

**Réponse officielle : lu et apprécié.**

**Je suis tout à fait d’accord. Je propose un sous-titre davantage précis pour éclairer encore plus le lecteur.**

**A partir des réflexions évoquées plus bas (dans l’analyse, 2.2.3), je modifie le titre principal de l’article en y ajoutant le point de la formalisation grammaticale, pour gagner en cohérence (je m’explique dans la partie concernée, qui a motivé cette modification).**

**Lucie Cordier (étudiante au 2e cycle)**

ORCID :

Réponse officielle : lu et apprécié.

Le numéro ORCID a été créé et est indiqué dans la nouvelle version du manuscrit. Merci pour ce rappel.

Université de Lille, France

Département de langues et cultures antiques

Soumission initiale reçue le 30 mai 2024

Versions révisées reçues le 28 septembre et le XX octobre 2024

Accepté pour publication le XX octobre 2024

Publié en ligne le XX octobre 2024

**Abstract**

**Context:** Linguists have attempted to define defectivity in modern French, giving it different status, criteria and scopes of application (Adouani, 1994). It is generally defined as a grammatical phenomenon that allows the morphological categorisation of terms whose inflection lacks certain forms with regard to their paradigm. This phenomenon is applied in particular to verbs, with the category of “defective verbs”. The Latin etymon of the term “defective” - *defectiuus* (Neveu, 2017) - and its Greek equivalent - *ellipês* [ἐλλιπής] (Schad, 2007; Bécares Botas, 1985) - are used in the work of Greek and Latin grammarians. However, these etymons do not seem to have been studied in depth, despite numerous works on ancient grammatical terminology (Lallot, 1985).

**Objectives:** The present study focuses on the ancient treatment of defectivity, in order to determine its principles and emergence as a categorising grammatical phenomenon, with a specific designation.

**Methods:** Our study is based on a corpus of extracts from Greek and Latin grammarians, from the -Iˢᵗ to the VIᵗʰ centuries, established thanks to the Thesaurus Linguae Graecae and the Library of Latin Texts: Aristonicus (-1ʳˢᵗ century), Apollonius Dyscolus (2ⁿᵈ century), Sacerdos (3ʳᵈ century), Diomedes (4ᵗʰ century), Donatus (4ᵗʰ century), Audax (5ᵗʰ/6ᵗʰ centuries) and Priscian (6ᵉ century). We selected 64 occurrences of the terms *ellipês* [ἐλλιπής] and *defectiuus*, 26 and 38 respectively. For each of them, we provide a systematic analysis of the contexts of use to determine their common or technical usage. Here, we call “common usage” the use of the term as it is inserted in the grammarian's discourse, that is in his explanations and not for the designation of the phenomenon of defectivity; on the contrary, we call “technical usage” the use of the term for the precise designation of the phenomenon.

Because of the etymon of the term “defective”, it is anticipated that defectivity was not yet established as a grammatical category among Greek grammarians, whereas it certainly was among Latin grammarians. It is also anticipated that ancient terminology formed part of several *continua*: between common and technical vocabulary, but also between grammar and rhetoric, since these two disciplines were not so clearly distinguished at the time (Adouani, 1994; Chanet, 1983).

The state of the Greek corpus does not allow us to obtain results as precise as those for the Latin corpus, which limits our approach to the notion. However, it will raise questions about the possible links of influence between Greek and Latin grammarians, as well as between grammatical terminology and other technical terminologies.

**Keywords :** defectivity; grammar; Greek; Latin; Antiquity

**Résumé**

La défectivité, en français moderne, a été l’objet de tentatives de définition par les linguistes, qui lui confèrent un statut, des critères et des champs d’application différents (Adouani, 1994). On la reconnaît généralement comme un phénomène grammatical permettant la catégorisation morphologique de termes dont la flexion présente des manquements en regard de leur paradigme. Ce phénomène est notamment appliqué aux verbes, avec la catégorie des « verbes défectifs ». L’étymon latin du terme « défectif » - *defectiuus* (Neveu, 2017) -, tout comme son équivalent grec - *ellipês* [ἐλλιπής] (Schad, 2007 ; Bécares Botas, 1985) - sont établis chez les grammairiens grecs et latins. Toutefois, ces étymons ne semblent pas avoir fait l’objet d’une étude approfondie malgré de nombreux travaux sur la terminologie grammaticale antique (Lallot, 1985).

La présente étude s’intéresse au traitement antique de la défectivité, pour en déterminer les principes et l'émergence en tant que phénomène grammatical catégorisant, avec une qualification spécifique.

Notre étude s’appuie sur un corpus d’extraits de grammairiens grecs et latins, du -Iᵉʳ au VIᵉ siècles, établi grâce au Thesaurus Linguae Graecae et à la Library of Latin Texts : Aristonicus (-Iᵉʳ siècle), Apollonius Dyscole (IIᵉ siècle), Sacerdos (IIIᵉ siècle), Diomède (IVᵉ siècle), Donat (IVᵉ siècle), Audax (Vᵉ/VIᵉ siècles) et Priscien (VIᵉ siècle). Nous retenons 64 occurrences des termes *ellipês* [ἐλλιπής] et *defectiuus*, respectivement 26 et 38, dont nous produisons une analyse systématique des contextes d’emploi pour en déterminer l’usage courant ou technique. Nous appelons ici « usage courant » l’emploi du terme tel qu’il s’insère dans le discours du grammairien, c’est-à-dire dans ses explications et non pas pour la désignation du phénomène de défectivité ; au contraire, nous appelons « usage technique » l’emploi du terme pour la désignation précise du phénomène.

En raison de l’étymon retenu pour le terme « défectif », il est anticipé que la défectivité n’est pas encore érigée comme un phénomène grammatical chez les grammairiens grecs tandis qu’elle l’est certainement chez les grammairiens latins. Également, il est anticipé que la terminologie antique s’insère dans plusieurs *continua* : entre vocabulaire courant et technique, mais aussi entre grammaire et rhétorique, puisque ces deux disciplines n’étaient alors pas si clairement distinguées (Adouani, 1994 ; Chanet, 1983).

L’état du corpus grec ne permet pas d’obtenir des résultats aussi précis que pour le corpus latin, ce qui limite l’approche de la notion. Cependant, elle invitera à se questionner sur les possibles liens d’influence entre les grammairiens grecs et les grammairiens latins, ainsi qu’entre terminologie grammaticale et d’autres terminologies techniques.

**Mots-clés :** défectivité ; grammaire ; grec ; latin ; Antiquité

1. **Introduction**
   1. **État de la recherche**

Neveu (2017) définit la défectivité, en français moderne, comme un phénomène grammatical permettant la catégorisation de termes, peu importe leur catégorie grammaticale, dont la flexion présente des manquements en regard de leur paradigme : elle relève donc de la typologie morphologique. Il est généralement admis que la notion caractérise les verbes, si l’on se réfère à la catégorie des   
« verbes défectifs ». En effet, Neveu (2017) donne uniquement des exemples verbaux pour illustrer le phénomène : la défectivité s’y applique lorsqu’il manque un mode ou un temps dans leur conjugaison par rapport à d’autres paradigmes ; aussi, un mode peut être défectif, comme l’impératif, auquel il manque des personnes. Mais la catégorie verbale semble être utilisée à titre d’exemple car Neveu (2017) affirme que la défectivité s’applique à une « structure linguistique », *a priori* indifférenciée en termes de catégorie grammaticale. Malgré tout, celle-ci est communément appliquée aux seuls verbes, certainement parce qu’il s’agit d’un phénomène catégorisé en français moderne et que les verbes possèdent de nombreux paramètres : le mode, le temps, la voix, la personne et le nombre.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je vois qu’il y a un retour à la ligne avec « verbes défectifs ». Cela est peut-être une coquille.

Concernant la majuscule à « impératif », je l’ai bien remplacée par une minuscule.

Les études sur la défectivité sont peu nombreuses. Gilliéron (1919) a travaillé sur la défectivité de certains verbes uniquement. Adouani (1994) fait une ébauche du phénomène en diachronie. Il y retrace l’histoire du terme « défectif » puis du traitement de la défectivité dans les grammaires modernes, avant de redéfinir[[1]](#footnote-1) la notion de « verbe défectif » et d’étendre la défectivité aux autres catégories grammaticales. Il résume l’histoire du terme « défectif » en trois étapes. D’abord, comme Neveu (2017), il note l’étymon latin et recense quelques exemples, uniquement verbaux, chez Donat et Diomède, et chez Consentius (Vᵉ siècle) et Priscien. Puis, au Moyen Âge, le terme serait utilisé pour les verbes ou les substantifs qui présentent un manquement dans leur flexion, voire pour parler de l’ellipse. Plutôt qu’un phénomène grammatical, l’ellipse relève de la rhétorique : en français moderne, elle consiste à omettre tout ou partie d’un discours dans le but de le raccourcir, sans pour autant en altérer le sens, la compréhension ou l’analyse grammaticale. Il y aurait donc un *continuum* terminologique entre grammaire et rhétorique. Enfin, en français moderne, l’emploi de l’adjectif « défectif » semble restreint à la grammaire.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Ici, il ne s’agit pas encore d’une hypothèse que je formule. Je résume seulement les propos d’Adouani (1994), qui dit lui-même au cours de sa démonstration que le terme *defectiuus* était utilisé, au Moyen Age, pour désigner la défectivité mais aussi pour désigner l’ellipse. Pour le moment, je ne fais que restituer la démonstration d’Adouani (1994). Adouani (1994), dans son article sur la notion de défectivité en grammaire, évoque donc déjà ce rapport lexical entre grammaire (défectivité) et rhétorique (ellipse), mais sans vraiment développer ce point car il propose une étude diachronique : il fait un état de la défectivité à travers les siècles et n’a donc pas l’opportunité d’approfondir ce point, d’autant que si ce point doit être approfondi, c’est précisément du point de vue des grammairiens de l’Antiquité grecque et latine, car c’est chez eux que nous trouvons cette association claire entre grammaire et rhétorique et donc que nous trouverons nécessairement une explication à ce lien lexical. Ainsi, je ne convoque pas ce lien entre grammaire et rhétorique, dans la suite de l’article, à partir de rien : je me fonde sur une observation d’Adouani (1994), qui est le seul à avoir produit un article scientifique sur le sujet (l’observation mérite donc bien, je crois, d’être évoquée), et je l’approfondis ensuite. Je crois que ma rédaction n’est pas assez claire sur le fait que je suis en train de résumer les propos d’Adouani (1994), et pas de formuler moi-même cette hypothèse à partir de rien.

En définitif, le lien lexical entre défectivité et ellipse est évoqué très tôt dans l’article, et avancé par un chercheur autre que moi. Je ne fais qu’approfondir son observation, ce qui est maintenant repris dans les objectifs (voir section 1.3). Je tiens à préciser qu’il ne s’agit pas seulement d’un fait de polysémie lexicale, cela va bien plus loin que cela : cela répond à tous les fondements sur lesquels est pensée la grammaire à cette époque, c’est un point très important dans l’histoire de la grammaire grecque et latine.

Néanmoins, je conviens que le tout n’est pas tout à fait fluide et évident à croiser. Je propose donc de fluidifier ma rédaction par plusieurs phrases explicatives, au cours de l’article (je les surligne dans la nouvelle version, comme chacune des modifications), sur l’invocation de la rhétorique dans l’étude.

Des divergences existent sur les catégories grammaticales auxquelles peut s’appliquer la notion : les grammaires Grevisse (1975) et Pinchon-Wagner (1962) appliquent la défectivité uniquement aux verbes, tandis qu’Arrivé (1986) l’applique à toute catégorie grammaticale. Quant aux « verbes défectifs », eux aussi sont définis différemment selon les grammaires : Grevisse (1975) les définit comme des verbes auxquels il manque certains temps et certaines personnes ; Pinchon-Wagner (1962) reprend la même définition mais note un manque de mode ; Bonnard (1981) établit un lien entre le manque d’un temps et le fait que l’usage l’a fait disparaître : ainsi un verbe ne serait pas naturellement défectif.

Adouani (1994) démontre donc qu’il existe des champs divers d’application de la notion, mais souvent restreints aux verbes. La définition même des « verbes défectifs » est imprécise, car multiple[[2]](#footnote-2). En retraçant l’histoire de la notion depuis son étymon, l’auteur montre que celle-ci prendrait ses fondements chez les grammairiens latins.

Remarque :

Les trois derniers paragraphes ne doivent pas être séparés par un saut de ligne : ils forment une unité car ils sont chacun le résumé d’une partie de l’article d’Adouani (1994). Une autre solution serait sinon de réunir ces trois paragraphes en un, je trouvais seulement cela un peu trop compact, mais cela peut être possible. C’est ce que je propose dans la nouvelle version.

* 1. **Limites des études antérieures**

La défectivité n’a non seulement été que peu ou partiellement étudiée, l’état actuel de la recherche sur le sujet est caractérisée par deux limites importantes.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je ne suis pas tellement d’accord avec l’expression « études antérieures » : il n’y a pas encore d’études actuelles, et comme je l’explique dans la discussion, mon travail n’est pas encore assez abouti pour être vraiment considérée comme une « étude ». C’est pour cela que j’avais simplement proposé « limite des études », par prudence.

La suggestion proposée dans la phrase ci-dessus ne fait pas sens en français, je crois. Néanmoins, je propose une reformulation plus claire pour suivre votre suggestion et améliorer la fluidité de l’article.

Premièrement, l’utilisation du terme *defectiuus* par les grammairiens latins pour se référer à la défectivité comme phénomène grammatical catégorisant ne semble pas avoir été suffisamment exploitée. Adouani (1994) en fait un court développement, et donne des exemples d’utilisation du terme *defectiuus* uniquement appliqués aux verbes. Les définitions de la défectivité en français moderne semblent pourtant tendre vers l’inclusion de toutes les catégories grammaticales. Nous pouvons alors nous demander à quelles autres « structures linguistiques »[[3]](#footnote-3) peut être appliquée la défectivité, si elle s’est toujours appliquée à ce même phénomène verbal catégorisant et nous intéresser à sa qualification spécifique. Convoquer les grammairiens anciens pourrait être un moyen d’étudier la genèse de la notion.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je suis tout à fait d’accord avec l’inversion des paragraphes.

Je préfère cependant garder les termes « d’abord » et « également » plutôt que « premièrement » et « deuxièmement », par goût personnel.

La fin de mon paragraphe (sur la diachronie) a été omise : j’aimerais qu’elle soit restituée, je la restitue donc dans la troisième version de mon manuscrit. En plus de m’inscrire dans la « linguistique de corpus », je m’inscris dans « l’histoire de la grammaire » (c’est d’ailleurs dans cette catégorie que ma communication avait été classée) : l’article met aussi en lumière les différents champs d’application de la défectivité entre les grammairiens grecs et latins, et les grammairiens du français moderne.

Deuxièmement, à ce jour, les contributions possibles des grammairiens grecs à la défectivité ont été négligés. Par exemple, Adouani (ANNÉE) ne convoque que quelques grammairiens latins pour poser les fondements de la notion, sans références aux grammairiens grecs. Or il est hautement probable qu’ils la traitent également. L’émergence de la notion pourrait alors être antérieure aux grammairiens latins puisqu’ils lisaient abondamment leurs homologues grecs, dont ils s’inspiraient[[4]](#footnote-4). On note ainsi chez Priscien une utilisation de la terminologie grecque pour éclairer la terminologie latine, ou encore une justification de l’existence de certaines formes latines par analogie avec des formes grecques. Le grec aurait alors une fonction pédagogique, puisqu’il permet de comprendre la grammaire latine au moins d’un point de vue terminologique et morphologique.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je suis tout à fait d’accord avec les remarques émises sur ce paragraphe et les ai conservées.

Enfin, Adouani (1994) évoque la possibilité, pour ce phénomène, d’un *continuum* terminologique entre grammaire et rhétorique, sans plus de détails. Il s’agit d’une information à vérifier pour valider ou réfuter cette thèse, même s’il est anticipé que ce lien existe bien, en raison de la frontière poreuse entre grammaire et rhétorique chez les auteurs antiques.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je suis d'accord avec le commentaire 1 et ai proposé une révision du paragraphe. Pour le clarifier davantage, je propose également une note de bas de page avec des références à des travaux pionniers sur la porosité entre grammaire et rhétorique chez les Grecs et les Latins, pour appuyer mon propos et guider le lecteur sur le déroulé de la suite de l'article. Je fais également un lien entre les propos d’Adouani (1994) quelques lignes au-dessus, et cette limite. Les références sont ajoutées en bibliographie.

Je ne suis pas d’accord avec le commentaire 2. Il n’y pas de lien entre cette limite et la constitution du corpus : je me suis cantonnée aux textes grammaticaux et n’ai pas pris en compte de discours dans les « oeuvres » ou d’orateurs dans les « auteurs », par exemple. Je ne suis pas d’avis que cette limite n’est pas en lien avec les deux qui précèdent : cette limite a aussi à voir avec les termes de l’étude et leur portée (rhétorique, en l’occurrence). Et chacune d’elle reprend une question de recherche dans les objectifs, maintenant mieux définis : je crois que le tout devient symétrique et cohérent. Il me semble qu’avec les ajustements effectués dans les paragraphes qui précèdent, cela est maintenant un peu plus clair.

* 1. **Objectifs**

Nous nous proposons d’étudier le phénomène de défectivité chez les grammairiens grecs et latins antiques pour éclairer les questions de recherche qui suivent :

1. Quel est le rôle des grammairiens grecs dans la genèse de la notion de défectivité ?
2. La notion de défectivité s’applique-t-elle à d’autres catégories grammaticales que le verbe chez les grammairiens de l’Antiquité grecque et latine?
3. La thèse d’un continuum terminologique entre grammaire et rhétorique est-elle valide dans le cadre de l’étude de la défectivité ?

Réponse officielle : lu et apprécié.

Question 1 : je suis tout à fait d’accord. Néanmoins, je ne peux pas encore invoquer ici le terme *ellipês* car la méthode de l’étude et le choix du terme n'ont pas encore été exposés et justifiés. Je propose malgré tout une reformulation moins large car je conviens que la présente formulation est trop ambitieuse.

Question 2 : je propose une reformulation plus prudente.

Question 3 : je propose une reformulation de la question de recherche, et propose de la laisser intégrée en regard des ajustements effectués précédemment et des explications apportées.

Ces approfondissements permettront d’avoir une idée plus précise, dans l’histoire de la grammaire, de la formalisation grammaticale du phénomène et de ses champs d’application. La défectivité peut-elle, chez les grammairiens antiques, être considérée comme un phénomène grammatical catégorisant, avec une qualification spécifique ?

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je suis tout à fait d’accord et propose effectivement de retirer cette question, à laquelle je réponds finalement implicitement en utilisant deux termes spécifiques pour guider l’étude et en montrant qu'ils admettent des usages techniques grammaticaux. Cela permet également d'être clair sur la visée de l'étude, qui est donc représentée par les 3 questions de recherche formulées plus tôt.

1. **Méthode**
   1. **Termes retenus**

En latin, le terme *defectiuus* est celui qui désigne le plus fréquemment la défectivité grammaticale. Il s'agit également du terme le plus largement étudié à ce jour pour qualifier ce phénomène.

Puisque le terme *defectiuus* guide l’étude pour le corpus latin, il s’agit de poser un équivalent pour guider l’étude du corpus grec : les lexiques de Schad (2007) et de Bécarès Botas (1985) indiquent le terme *ellipês* [ἐλλιπής][[5]](#footnote-7).

Réponse officielle : lu et apprécié.

A ce jour, nous ne savons pas si d’autres termes latins ont pu être utilisés pour traiter de la défectivité, ni à quelle fréquence : le sujet est vierge. J’ai donc précisé cette possibilité. Je dois donc rejeter les deux premières phrases suggérées, car rien ne les prouve.

Je suis d’accord pour déplacer le paragraphe suivant dans cette section.

* 1. **Constitution du corpus**

Notre étude s’appuie sur un corpus d’extraits de grammairiens grecs et latins choisis après une recherche du terme [ἐλλιπής]. [[6]](#footnote-8) dans le *Thesaurus Linguae Graecae* (2001) et du terme *defectiuus*[[7]](#footnote-10) dans la *Library of Latin Texts* (LLT) . La période visée - l’Antiquité - a été définie comme étant des siècles VIIIe avantJ.-C. au VIe après J.-C. Les grammairiens tardifs ont donc été exclus de notre étude, à l’exception de Priscien, qui a œuvré au VIe siècle [[8]](#footnote-12). Ont été retenus des grammairiens grecs ou latins, répartis sur l’ensemble des siècles couverts par l’Antiquité, dont les corpus contiennent le plus d’occurrences du terme *defectiuus*. Chez les grammairiens grecs, nous avons retenu Aristonicus et Apollonius Dyscole ; chez les grammairiens latins, Sacerdos, Diomède, Donat, Audax et Priscien. .

Réponse officielle : lu et apprécié.

Le nombre total d'occurrences obtenu pour chacune des recherches lexicales a été indiqué. Cela entraine des considérations un peu techniques sur les outils utilisés, qui sont là encore une limite dans les études antiques dont je ne voulais pas embarrasser le lecteur non-spécialiste. Je tâche d’expliquer le tout le plus clairement et simplement possible.

Des éléments ont été déplacés dans la section précédente, conformément aux commentaires.

Je suis tout à fait d'accord avec le fait d'intégrer une présentation des deux outils.

Il n'est malheureusement pas possible de borner l’Antiquité de la sorte (c’est un débat encore ouvert, et je risquerai d’être critiquée, à juste titre). De plus, cette formulation laisse à penser que j’ai d’abord choisi les bornes chronologiques et que j’ai ensuite choisi les grammairiens qui y ont oeuvré, alors que j’ai précisément fait l'inverse : c’est le choix des grammairiens qui a conditionné les bornes chronologiques, qui ne sont données qu’à titre indicatif. La question de la datation n’est pas centrale pour étudier les textes antiques, car trop flottante, et nous ne pouvons pas vraiment statuer dessus. De même, nous ne pouvons pas affirmer que Priscien est un grammairien tardif (pour les mêmes raisons qu’il est épineux de dater l’Antiquité), ce n’est d'ailleurs pas ce que je dis dans ma rédaction. Mais sans datation, je comprends que cela puisse être confusant de parler d’auteur « tardif ». Je propose donc de retirer ce passage, qui est un peu trop problématique. Je propose cependant des précisions en note de bas de page.

Je suis tout à fait d’accord avec la remarque concernant la justification du seuil. Je la nuance cependant : pour constituer un corpus de textes antiques, c’est avant tout l’état du texte qui importe, pour savoir s’il est exploitable. Les textes antiques sont des reconstitutions, souvent incomplètes, parfois mauvaises, et nous devons prendre cela en compte pour constituer le corpus. Là encore, j’avais laissé cela de côté pour ne pas embarrasser le lecteur non-initié. J’essaie d’expliquer ce point le plus clairement possible. Ainsi, pour être plus claire, 3 occurrences peuvent paraitre insuffisantes dans un texte qui n’est pas antique. Mais dans un texte antique, 3 occurrences peuvent être des données importantes quand elles se trouvent dans un texte bien édité, considérant l’état de la plupart des textes.

La recherche du terme *ellipês dans notre corpus* a donné 26 résultats : 3 chez Aristonicus (-Iᵉʳ siècle) et 23 chez Apollonius Dyscole (IIᵉ siècle). Pour Aristonicus, les occurrences sont tirées de deux traités[[9]](#footnote-13) : le *De signis Odysseae*, avec 1 occurrence ; et le *De signis Iliadis*, avec 2 occurrences. Pour Apollonius Dyscole, elles sont tirées de quatre traités : le *De pronominibus*, avec 8 occurrences ; le *De aduerbiis*, avec 3 occurrences ; le *De constructione*, avec 10 occurrences ; et le *De coniunctionibus*, avec 2 occurrences. Les grammairiens grecs les plus éminents comme Aristophane de Byzance (-IIIᵉ/-IIᵉ siècles) ou encore Denys le Thrace (-IIᵉ/-Iᵉʳ siècles) ont été exclus, car aucune occurrence du terme *ellipês* ne figure dans leur œuvre.[[10]](#footnote-14)

La recherche du terme *defectiuus* a donné 38 résultats[[11]](#footnote-15) : 17 occurrences chez Sacerdos (IIIᵉ siècle) ; 4 chez Diomède (IVᵉ siècle) ; 7 chez Donat (IVᵉ siècle) ; 2 chez Audax (Vᵉ/VIᵉ siècles) et 8 chez Priscien (VIᵉ siècle). Pour chacun des auteurs, les occurrences sont respectivement tirées des œuvres suivantes : *Artes grammaticae* ; *Ars grammatica* ; *Ars grammatica* ; *Excerpta de Scauri et Palladii libris* ; et *Ars grammatica*.

De même, tous les grammairiens latins trouvés dans les résultats de la recherche n’ont pu être exploités ici.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je suis d’accord avec la nouvelle organisation de la sous-partie et la maintient.

La réponse concernant le seuil a été apportée également, conformément au commentaire ci-dessus.

* 1. **Analyse**

Nous avons analysé les contextes d’emploi du terme *ellipês* chez les grammairiens grecs,puis du terme *defectiuus* chez les grammairiens latins.

Chaque extrait retenu a été annoté pour les paramètres suivants :

1. Le terme utilisé pour désigner la défectivité dans le passage (*ellipês ou defectiuus*)
2. Le nom de l’auteur de l’œuvre dans laquelle figure l’extrait
3. Le siècle auquel l’œuvre est paru
4. Le ou les phénomènes grammaticaux en lien à la défectivité abordés dans l’extrait (p. ex. verbe, substantif, adjectif, genre, etc.).
5. La nature de l’emploi du terme pour désigner la défectivité (un emploi technique propre à la terminologie grammaticale qui vise à définir le concept OU un emploi qui évoque simplement le concept sans le définir, comme dans un exemple illustratif, emploi que nous appelons « l’usage courant »).

Puis ici vous détaillez le lien entre les paramètres 4 et 5 de votre analyse et vos objectifs.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je ne suis pas certaine de comprendre cette reformulation, et notamment la phrase qui l’introduit et plus particulièrement les termes « annoté » et « paramètres ». Comme je le disais, ce ne sont pas le siècle et l’auteur qui ont conditionné le choix des extraits. C’est mon observation des occurrences dans les textes, et l’état des textes, qui ont conditionné ma sélection. Mais je crois malgré tout comprendre l’objectif de cette reformulation, je vais donc reformuler le tout à mon tour. Toujours par souci de clarté, je tâche d’accorder ces points avec les questions de recherches de l’article, qui découlent elles-mêmes des limites des études déjà menées, ce qui donne ainsi une certaine continuité à la recherche.

La distinction technique/courant que vous définissez n’est pas celle que j’ai mobilisé, la lecture des exemples fait assez bien comprendre les définitions que j’en donne. A l’origine (mais l’article a pris une autre voie), il s’agissait de montrer les débuts de la formalisation grammaticale du phénomène de défectivité en montrant qu’un terme d’usage non-technique avait fini par accepter une acception technique pour désigner un phénomène grammatical. C’est ce que j’appelais au départ la « genèse » de la notion, ce qui est effectivement n’est pas tout à fait juste. Ce point me parait important pour les raisons que j’évoque immédiatement après, je vais tâcher de le restituer avec davantage de rigueur dans la formulation.

Nous appelons ici « usage courant » l’emploi du terme tel qu’il s’insère dans le discours du grammairien, c’est-à-dire dans ses explications et non pas pour la désignation du phénomène de défectivité ; au contraire, nous appelons « usage technique » l’emploi du terme pour la désignation précise du phénomène.

Réponse officielle : lu et apprécié.

À force de modifications apportées à l’article, il est clair que cette distinction n’a plus aucun intérêt à être mobilisée ici. Mais à l’origine, elle avait tout son intérêt car l’objectif était d’étudier la formalisation grammaticale du phénomène de défectivité chez les grammairiens antiques, en montrant qu’un terme non-technique avait fini par accepter une acception technique, justement pour désigner le phénomène. Je trouve cela dommage car le coeur de ma recherche (courant/technique) est finalement supprimé, d’autant que les évaluations éditoriales et anonymes la qualifiaient de pertinente pour une étude comme celle-ci, mais l’article finalement présenté est tout autre que celui proposé et accepté au départ. Je me demande finalement si le titre de l’article est cohérent avec ce qui est présenté : il me semble nécessaire de maintenir le pilier courant/technique (que j’accepte de renommer non-technique/technique, car je comprends l’ambiguïté que peut générer le terme « courant »), car c’était là le coeur de mon travail. Je fais donc un retour ici sur le titre de mon étude et l’ajuste en conséquence pour que le tout reste cohérent.

Je tiens à noter, uniquement à titre informatif, qu'il est tout à fait possible de faire de la linguistique de corpus sur un corpus de textes antiques. Linguistique de corpus et études anciennes ne sont pas deux dominantes à dissocier, la linguistique de corpus sur corpus antique aura seulement des problématiques philologiques spécifiques, liées aux textes, dont il faut tenir compte, comme on peut le voir dans cette étude.

1. **Résultats**

Dans cette section, nous présentons les résultats de nos analyses des termes *ellipês et defectiuus*.

Réponse officielle :

Je suis d’accord pour garder cette phrase au début de la section.

* 1. **Analyse des emplois du terme *ellipês* chez les grammairiens grecs**
     1. **Analyse des usages courants et techniques du terme ellipês**

23 occurrences d’usage courant et 3 occurrences d’usage technique ont été identifiés chez les grammairiens grecs. Les résultats sont résumés dans le Tableau 1 ci-dessous :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Auteur | Époque | Nombre d’occurrences total | Occurrences d’usage courant | Occurrences d’usage techniques |
| Aristonicu | -Ier siècle | 3 | 3 | 0 |
| Diomède | IIIe siècle | 23 | 20 | 3 |
| **Total** | | 26 | 23 | 3 |

Dans son usage courant, le terme *ellipês* peut : signaler l’absence d’un terme (1) ; l’incomplétude d’un développement (2) ; le manque d’un des sens (3) .

* + - 1. [...] καὶ οὐκ ἔστιν **ἐλλιπὴς** ὁ λόγος. (Aristonicus. *De signis Odysseae*) : « [...] et le terme n’est pas **manquant**. ».
      2. Ἡ προκατειλεγμένη σύνταξις περὶ συνδέσμων ὑπὸ πλειόνων γραμματικῶν, **ἐλλιπεστέρα** καθεστῶσα [...] : « L’exposé systématique sur les conjonctions établi par la plupart des grammairiens restait **assez incomplet** [...]. », Apollonius Dyscole. *De coniunctionibus*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (2001).
      3. Οὐ γὰρ **ἐλλειπεῖς** εἰσιν τοῦ ἐξιδιοποιουμένου τὴν φωνήν, λέγω τῆς ἀκοῆς : « [...] puisqu’ils ne sont pas **privés du** [sens] qui capte la voix, je veux dire de l’ouïe. », Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997).

Nous remarquons qu’une majorité du nombre d’occurrences relève d’un usage courant. Malgré cela, il semble clair qu’il partage avec l’usage technique le même sème : il s’agit toujours d’exprimer un manque ou une absence, mais seulement appliqué à des champs plus généraux que la grammaire.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je suis d’accord pour remplacer le terme « sème » par l’expression « noyau de sens commun ».

Dans son usage technique, le terme *ellipês* sert à signaler un défaut de flexion dans une conjugaison (numéro de l’exemple), ou dans une déclinaison (numéro de l’exemple):

**ἐλλειπεστέρα** ἡ ἀπαρέμφατος ἔγκλισις [...] : « Quant à la **pauvreté formelle** du mode infinitif [...] », Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997).

Ἴσως δὲ καὶ τὸ **ἐλλειπὲς** τῆς εὐθείας ἀνεπλήρωσαν Δωριεῖς [...] (Apollonius Dyscole. *De pronominibus*) : « Les Doriens ont vraisemblablement remédié au **manque** du nominatif [...] ».

Bien que les emplois d’usage technique soient drastiquement moins nombreux que ceux d’usage courant, ils nous révèlent que la défectivité s’applique autant aux verbes qu’aux substantifs ou, par extension, aux adjectifs, puisque sont évoqués les cas grammaticaux. Nous remarquons cependant que même quand le terme est utilisé à des fins techniques, il ne semble pas être associé à un phénomène grammatical réellement identifié ou défini par le grammairien, contrairement à l’ellipse dont le traitement est plus précis.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Suppression du « par suite » et organisation des citations selon ce modèle pour la suite de l’article.

**2. 2. Cas particulier de l’ellipse**

Une attention plus particulière doit être apportée aux occurrences qui renvoient au phénomène de l’ellipse. Bien qu’*a priori*, puisque l’on reconnaît l’ellipse, en français moderne, comme un procédé technique, il serait plus approprié de classer ces occurrences dans les usages techniques, un examen approfondi du phénomène chez les auteurs antiques encourage à les intégrer aux usages courants. Notons qu’en français moderne, nous catégorisons davantage l’ellipse en rhétorique qu’en grammaire, car elle relève plutôt du discours que de la langue. Chez les auteurs antiques, cette distinction n’est pas si nette (voir Adouani, 1994, p. 3 ; Chanet, 1983, p. 17). Le fait que le terme associé à l’ellipse - commun à celui associé à la défectivité - accepte lui aussi à la fois des usages purement techniques - en géométrie (voir Chanet, 1963, p. 17) par exemple - et des usages courants(voir Chanet, 1963, p. 17), encourage sa catégorisation dans les usages courants. Les usages techniques, bien moins nombreux d’après les résultats de nos recherches, ne seraient alors que des acceptions d’un terme d’usage commun.

L’ellipse dépasse alors largement le champ technique restreint qu’on lui confère en français moderne. Lallot (1983, p. 13) explique comment elle peut s’insérer dans l’usage courant. Pour illustrer cette utilisation de l’ellipse, donc du sous-entendu d’un unique terme dans un discours, il dresse une liste des ellipses qu’Apollonius Dyscole lui-même considère d’usage courant. Pour compléter, il présente un cas classique du grec laissant penser à l'ellipse : l’absence de pronom personnel sujet associé au verbe conjugué. En effet, la désinence seule du verbe conjugué permettant de comprendre quelle est la personne grammaticale, doit-on alors parler d’ellipse du pronom personnel ? Par définition, oui : le pronom personnel est absent, mais la compréhension du discours n’est pas altérée pour autant. Cependant, Lallot (1983, p. 14) explique qu’Apollonius Dyscole « défend l’autonomie des verbes » et que, la personne grammaticale étant implicitement présente dans le verbe grâce à sa désinence, on ne peut pas parler d’ellipse pour ce cas précis. La définition de l’ellipse n’est donc pas rigide, il convient de l’affiner selon le contexte. Pendant l’analyse de nos données, nous avons observé deux occurrences du terme *ellipês* relevant d’une ellipse de langage courant - ou plutôt du fait que ce n’en est justement pas une, conformément à l’exemple qui vient d’être décrit :

* + - 1. Ἐντελὲς μὲν γὰρ τὸ ἐγὼ < μὲν > παρεγενόμην, σὺ δ’ οὐ παρέτυχες, **ἐλλειπὲς** δὲ τὸ παρεγενόμην μέν, οὐ παρέτυχες δέ. —Ἐγὼ δὲ οὐκ οἶμαι τὰς τοιαύτας φράσεις **ἐλλιπεῖς** εἶναι τῶν ἀντωνυμιῶν (Apollonius Dyscole. *De pronominibus*) : « D’une part, en effet, l’expression ἐγὼ < μὲν > παρεγενόμην, σὺ δ’ οὐ παρέτυχες est complète, d’autre part l’expression παρεγενόμην μέν, οὐ παρέτυχες δέ est **incomplète**. - Mais moi je ne pense pas que de telles expressions **aient besoin** de pronoms. ».
      2. [...] οὐδὲ τὸ γράφω **ἐλλειπές** ἐστιν τῆς ἐγώ ἀντωνυμίας : « [...] *gráphô* lui non plus n’est pas **elliptique** du prénom *egó.* », Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997).
    1. **Analyse des phénomènes grammaticaux désignés par le terme ellipês**

**Tableau 2.** *Notions grammaticales incluses et exclues de la portée de la défectivité chez les grammairiens grecs.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Auteur | Époque | Notions grammaticales incluses | Notions grammaticales exclues |
| Aristonicu | -Ier siècle |  |  |
| Diomède | IIIe siècle |  |  |

* 1. **Analyse des emplois du terme *defectuus* chez les grammairiens latins**
     1. **Analyse des usages courants et techniques du terme defectiuus**

Les résultats sont résumés dans le Tableau 2 ci-dessous :

**Tableau 3.***Résultats pour le corpus latin.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Auteur | Époque | Nombre d’occurrences total | Occurrences d’usage courant | Occurrences d’usage techniques |
| Sacerdos | IIIe siècle | 17 | 3 | 14 |
| Diomède | IVe siècle | 4 | 0 | 4 |
| Donat | IVe siècle | 7 | 0 | 7 |
| Audax | Vᵉ/VIᵉ siècles | 2 | 0 | 2 |
| Priscien | VIᵉ siècle | 8 | 0 | 8 |
| **Total** | | 38 | 3 | 35 |

Les résultats et leur analyse mettent en évidence 3 occurrences d’usage courant, chez Sacerdos :

* + - 1. *[...] sum, elocutione* ***defectiuum***(Sacerdos. *Artes grammaticae*) : « [...] “être”, **défectif** quant à son usage ».
      2. *[...] quaedam* ***defectiua****, sed elocutione, [...] declinationis* ***defectiuae*** *elocutione, [...]* (Sacerdos. *Artes grammaticae*) : « [...] Ce type de verbes est **défectif**, mais quant à leur usage, [...] d’une déclinaison **défective** quant à l’usage, [...] ».

Notons que celles-ci sont presque identiques, puisque associées au même substantif, *elocutio*. Le terme semble plutôt renvoyer ici à l’expression du discours. Sacerdos traite bien ici de la défectivité d’un point de vue grammatical, si l’on se réfère à l’évocation des déclinaisons. Cependant le grammairien semble évoquer une défectivité dite d’« usage », c’est-à-dire voulue par l’*usus* et non une défectivité qu’on pourrait qualifier de « naturelle ».[[12]](#footnote-34) L’exemple le plus parlant est celui du verbe *sum* cité par Sacerdos, qu’on ne retrouve pas systématiquement dans le latin, car souvent sous-entendu. C’est en ce sens que nous catégorisons ces occurrences dans l’usage courant et non dans l’usage technique : la défectivité dont il est question ici est voulue, et non naturelle, et dépend donc de l’usage et non de règles grammaticales ou d’anomalies morphologiques.

Par suite, nous repérons 35 occurrences d’usage technique chez ces grammairiens. Dans son usage technique, le terme *defectiuus* sert à faire remarquer un défaut dans la conjugaison d’un verbe. Plus que cela, il semble caractériser un phénomène grammatical[[13]](#footnote-35). Le terme *defectiuus* caractérise donc le verbe et peut même être associé à un terme catégorisant, comme *species*[[14]](#footnote-36), permettant d’ériger les verbes défectifs au rang de phénomène catégorisant.

Tout comme dans les grammaires françaises, nous observons des divergences dans la définition de la défectivité.[[15]](#footnote-37) Nous remarquons que selon les grammairiens, les paramètres qui l’impliquent varient : Audax n’inclut pas le nombre ; Diomède, le genre ; là où Donat donne des paramètres détaillés :

1. *Quae in declinatione deficiunt, id est in genere uel persona uel coniugatione uel tempore, [...], ob id* ***defectiua*** *dicuntur* (Audax. *Excerpta de Scauri et Palladii libris*) : « Ceux qui subissent un manque dans leur flexion, c’est-à-dire dans le genre, la personne, la conjugaison ou le temps, [...], pour cela on dit qu’ils sont **défectifs** ».
2. ***Defectiua*** *verborum species est cum in declinatione uerba deficiunt nec habent aut omnia tempora aut omnes numeros aut omnes personas aut < omnes > modos* (Diomède. *Ars grammatica*) : « La **défectivité** des verbes s’applique quand, dans leur flexion, les verbes subissent un manque et ne possèdent pas tous les temps, tous les nombres, toutes les personnes ou tous les modes ».
3. *Sunt uerba* ***defectiua*** *alia per modos, [...], alia per formas, [...], alia per coniugationes, [...], alia per genera, [...], alia per numeros, [...], alia per figuras, [...], alia per tempora, [...], alia per personas, [...]* (Donat. *Ars grammatica*) : « Il existe des verbes **défectifs** sous différents rapports, les modes, [...] ; les flexions, [...] ; les conjugaisons, [...] ; les genres, [...] ; les nombres, [...] ; les formes, [...] ; les temps, [...] ; les personnes, [...] ».

Nous comptons néanmoins trois paramètres récurrents qui constitueraient ses fondements : le défaut de mode, de temps ou de personne.

L’inclusion de certains paramètres communs aux verbes et à d’autres catégories grammaticales, comme le genre et le nombre, indiquent que, par définition, la défectivité pourrait aussi bien s’appliquer aux verbes qu’aux substantifs, comme en grec : notons qu’en latin, seul Priscien[[16]](#footnote-38) mentionne cette extension du champ d’application de la défectivité. De plus, remarquons qu’au-delà d’être utilisé à des fins techniques, elle semble être associée à un phénomène grammatical réellement identifié et défini par les grammairiens.

* + 1. **Analyse des phénomènes grammaticaux désignés par le terme defectiuus**

**Tableau 3.** *Notions grammaticales incluses et exclues de la portée de la défectivité chez les grammairiens grecs.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Auteur | Époque | Notions grammaticales incluses | Notions grammaticales exclues |
| Sacerdos | IIIe siècle |  |  |
| Diomède | IVe siècle |  |  |
| Donat | IVe siècle |  |  |
| Audax | Vᵉ/VIᵉ siècles |  |  |
| Priscien | VIᵉ siècle |  |  |

* + 1. **Analyses des usages courants**

1. **Discussion et conclusion**
   1. **Retour sur les objectifs de l’étude**

Notre étude avait les questions de recherche qui suivent :

Reproduire les questions de recherche ici.

Expliquez brièvement en quoi consistait l’étude (1-2 phrases).

Présentez vos principaux résultats et les confronter à vos questions de recherche.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Ces éléments ont été ajoutés.

Les définitions de la défectivité en français moderne ont soulevé quelques questionnements : comment définir la défectivité ? Est-elle un phénomène uniquement verbal ? Son champ d’application se restreint-il à la grammaire ? L’étymon latin du terme nous a conduit à mener des recherches sur la notion chez les grammairiens antiques, qui avait été ébauchée par Adouani (1994).

Réponse officielle : lu et apprécié.

Il ne s’agissait pas d’une volonté de critiquer, il est clair que le travail d’Adouani (1994) est précieux pour mon étude. Cette incorrection a été supprimée.

L’étymon latin a été enrichi par une recherche lexicale chez les grammairiens grecs. L’objectif était alors de répondre à cette question : la défectivité peut-elle, chez ces grammairiens antiques, être considérée comme un phénomène grammatical catégorisant, avec une qualification spécifique ? Les recherches centrées sur les adjectifs *ellipês* et *defectiuus*, posés ici comme termes spécifiques à la notion,ont permis de mettre en évidence la catégorisation du phénomène. On la date comme *species* grammaticale, dans le cadre de notre corpus, *a minima* au IIIᵉ siècle - là où Adouani (1994) la date au IVᵉ siècle*[[17]](#footnote-39)* - avec le grammairien latin Sacerdos : la défectivité serait bien née chez les grammairiens latins, là où les grammairiens grecs ne faisaient *a priori* pas du terme choisi un usage purement grammatical, même s’ils évoquaient la notion. Dès son origine, la défectivité est appliquée tant aux verbes qu’aux autres catégories grammaticales : la restriction verbale est donc apparue plus tard dans l’évolution de la langue, certainement avec l’apparition de l’ancien français, qui sonne aussi la disparition des cas grammaticaux tels qu’on les connaissait en grec et en latin.

* 1. **Forces et limites de l’étude**

Forces : (1) première éude à s’intéresser à la défectivité chez les grammairiens grecs ;

Limites : (1) peu de données, surtout pour le grec

**Réponse officielle : lu et apprécié.**

**Je trouve cette sous-partie un peu lourde dans la rédaction : la force de l’implication des auteurs grecs est bien mise en avant dans les questions de recherche ainsi que dans l’introduction en général et dans la conclusion. De même, les limites concernant les données sont immédiatement reprises dans les futures avenues de recherche. Il me semble que cela ferait une répétition qui n’est pas nécessaire.**

* 1. **Futures avenues de recherche**

1. **Futures avenues de recherche**

Bien que cette étude ait conduit à des considérations plus abouties sur la défectivité, l’ensemble de ce travail reste insuffisant pour constituer une étude complète de la notion ou pour tirer des conclusions définitives sur les objectifs énoncés en introduction. Nous proposons quelques ébauches d’approfondissement, en excluant l’élargissement du corpus des occurrences et des grammairiens, évidemment nécessaire.

**2. 1. Élargissement de la recherche lexicale**

Les termes *ellipês* et *defectiuus* ont été nos références pour la conception du corpus. Cependant, au cours de l’analyse du relevé dans le corpus latin, il est apparu que le verbe associé au terme *defectiuus*, *deficio*[[18]](#footnote-40), était lui aussi employé par les grammairiens latins pour traiter la notion.[[19]](#footnote-41) Ajouter ce verbe à la recherche lexicale pourrait aider à l’élargissement du corpus d’occurrences. Parallèlement, les verbes *elleipô* [ἐλλείπω] et *leipô* [λείπω] pourraient eux aussi être utilisés par les grammairiens grecs, en plus du terme *ellipês*, pour traiter de la défectivité, voire de l’ellipse. Ici, nous avons choisi de nous cantonner aux adjectifs car nous cherchions à identifier la naissance d’un phénomène grammatical catégorisant et à déterminer à quelles catégories grammaticales pouvaient s’appliquer le phénomène.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je crois qu’avec les ajustements opérés, l’ellipse trouve davantage sa place de manière plus fluide dans la rédaction.

**2. 2. Autres disciplines d’application**

Il a été démontré que les termes *ellipês et* *defectiuus* sont bien utilisés à des fins techniques en grammaire. Cependant, a aussi été évoqué le fait que le terme *ellipês* pouvait être utilisé dans d’autres disciplines techniques, comme la géométrie[[20]](#footnote-42). Par exemple, l’ensemble des résultats obtenus dans la LLT avant notre sélection a mis en évidence le fait que le terme *defectiuus* est largement utilisé par les auteurs chrétiens, notamment à partir de Tertullien (IIᵉ/IIIᵉ siècles). Quelques hypothèses sur le sens plus précis de *defectiuus* dans le contexte des écrits chrétiens : il est établi que le terme *defectiuus* connote un manque, une absence, un défaut en regard d’un référentiel. Dans le contexte des écrits chrétiens, nous supposons que le modèle en question est la morale chrétienne qui découle de la foi et de l’application des principes bibliques. Nous pouvons alors supposer que le terme *defectiuus* désignerait, chez un individu, un écart à la morale. En ce sens, il pourrait signifier « immoral », « corrompu » ou encore « qui commet des péchés ».

Il est alors anticipé que les disciplines qui adaptent à leurs besoins les termes *ellipês* et *defectiuus* sont plus nombreuses que celles étudiées dans le cadre de ce travail. Un prolongement plus général, qui dépasse le champ grammatical, consisterait alors à observer l’usage de ces termes dans l’ensemble des littératures techniques.

Réponse officielle : lu et apprécié.

Je comprends ce commentaire. Cet approfondissement ne me parait pas si éloigné de la portée de l’étude, au moins du point de vue méthodologique, dans la mesure où il est question d’étudier la formalisation technique d’un terme non-technique, en l’occurrence en grammaire. Les études déjà menées ont montré que ce même terme non-technique avait aussi fini par accepter des sens techniques dans d’autres disciplines que la grammaire : c’est un motif plutôt fréquent en études anciennes, il parait donc naturel de l’amener. Il me semble que puisque l’axe de « formalisation » est davantage réaffirmé dans l’article, l’approfondissement est désormais moins inattendu dans la troisième version du manuscrit.

Nombre de mots : 4550

1. **Matériel connexe**

1. **Remerciements**

**Réponse officielle : lu et apprécié.**

**Les remerciements ont été ajoutés.**

1. **Références**
   1. **Sources antiques**

Apollonius Dyscole. *De pronominibus*. Texte établi par Schneider, R. (1965). *Grammatici Graeci*, v. 2.1, Teubner, Leipzig.

Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997). *De la construction*, I, Vrin, Paris.

Apollonius Dyscole. *De* *coniunctionibus*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (2001). *Traité des conjonctions*, Vrin, Paris.

Apollonius Dyscole. *De aduerbiis*. Texte établi et traduit par Dumarty, L. (2021). *Apollonius Dyscole. Traité des adverbes*. Introduction générale, édition critique, traduction française et commentaire, Vrin, Paris.

Aristonicus. *De signis Odysseae*. Texte établi par Carnuth, O. (1869). *Περὶ σημείων Ὀδυσσείας reliquiae emendatiores*, Hirzel, Leipzig.

Aristonicus. *De signis Iliadis*. Texte établi par Friedländer L. (1965). *Aristonici Περὶ σημείων Ἰλιάδος reliquiae emendatiores*, Hakkert, Amsterdam.

Audax. *Excerpta de Scauri et Palladii libris*. Texte établi par Keil, H. (1880). *Grammatici Latini*, v. 7, Teubner, Leipzig.

Diomède. *Ars grammatica*. Texte établi par Keil, H. (1857). *Grammatici Latini*, v. 1, Teubner, Leipzig.

Donat. *Ars grammatica*. Texte établi par Keil, H. (1864). *Grammatici Latini*, v. 4, Teubner, Leipzig.

Priscien. *Ars Grammatica*. Texte établi et traduit par Groupe *Ars Grammatica* (2023). *Priscien, Grammaire, livre VIII, Le Verbe, 1. Caractères généraux. Texte latin, traduction introduite et annotée*, Vrin, Paris.

Sacerdos. *Artes grammaticae*. Texte établi par Keil, H. (1874). *Grammatici Latini*, v. 6, Teubner, Leipzig.

* 1. **Sources modernes**

Adouani, A. (1994). La notion de défectivité en grammaire. In *L’Information Grammaticale*, 61.

Arrivé, M. (1986). *La grammaire d’aujourd’hui : guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris.

Bécares Botas, V. (1985). *Diccionario de terminología gramatical griega*,Éditions Universitaires, Salamanque.

Bonnard, H. (1981). *Code du français courant*, Magnard, Paris.

Chanet, A.-M. (1983). L'ellipse dans la tradition rhétorique grecque, in : *Histoire Épistémologie Langage*, t. 5, n° 1.

Gilliéron, J. (1919). *Étude sur la défectivité des verbes : la faillite de l’étymologie phonétique*, Beerstecher, Neuveville.

Grevisse, M. (1975). *Le bon usage : grammaire française avec des remarques sur la langue française d’aujourd’hui*, Duculot, Bruxelles.

Lallot, J. (1983). L'ellipse chez Apollonius Dyscole, in : *Histoire Épistémologie Langage*, t. 5, n° 1.

Lallot, J. (1985). La description des temps du verbe chez trois grammairiens grecs (Apollonius, Stephanos, Planude). In *Histoire, épistémologie, langage, VII, 1 : Études sur les grammairiens grecs*, Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage, Paris.

Neveu, F. (2017). *Lexique des notions linguistiques*, Armand Colin, « Cursus », Paris.

Pinchon, J. et W. R.-L. (1962). *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, Paris.

Schad, S. (2007). *A Lexicon on Latin Grammatical Terminology*, Fabrizio Serra, Pise.

1. Adouani (1994, pp. 5-7). [↑](#footnote-ref-1)
2. Adouani (1994) propose une nouvelle définition de la notion. Il y inclut notamment les verbes impersonnels et l’élargit aux autres catégories grammaticales : les adjectifs ; mais aussi certains substantifs, qui ne possèdent pas de féminin. Nous pouvons nous rappeler la théorie de l’usage énoncée par Bonnard (1981), puisqu’aujourd’hui l’usage est davantage à la féminisation des termes qui pouvaient être jusqu’alors uniquement masculins. [↑](#footnote-ref-2)
3. *Supra*, p. 4. Nous reprenons ici l’expression de Neveu (2017). [↑](#footnote-ref-3)
4. Groupe *Ars Grammatica* (2023, pp. 53-57). [↑](#footnote-ref-4)
5. Nous précisons ici que c’est bien le terme grec, et non sa translittération latine, qui a été utilisé pour les recherches présentées ensuite. Pour la fluidité de la lecture, nous utiliserons cependant la transcription latine dans la rédaction. Il en va de même pour les titres des œuvres grecques, qui sont translittérés. [↑](#footnote-ref-7)
6. Pour cette recherche, toutes les désinences et tous les degrés possibles de l’adjectif ont été pris en compte. [↑](#footnote-ref-8)
7. Comme pour la recherche grecque, toutes les désinences et tous les degrés possibles de l’adjectif ont été pris en compte. [↑](#footnote-ref-10)
8. Nous posons la limite au VIᵉ siècle, pour inclure Priscien. D’un point de vue philologique, les tardifs ne sont pas véritablement exclus, car certains nous ont permis de reconstituer les textes en question. [↑](#footnote-ref-12)
9. La référence de chacun des textes antiques cités figure en bibliographie (voir la section 7.1). [↑](#footnote-ref-13)
10. Précisons que cela ne signifie pas nécessairement que ces grammairiens n’abordent pas le phénomène de défectivité, mais seulement qu’ils ne mobilisent pas le terme *ellipês* pour cela. Comme expliqué dans la conclusion, l’élargissement de la recherche lexicale pourrait contribuer, à l’avenir, à inclure ces auteurs dans le corpus d’étude. [↑](#footnote-ref-14)
11. Annexe 2, p. 14. Un tableau des résultats est présenté. [↑](#footnote-ref-15)
12. *Supra*, p. 4. Rappelons-nous ici la thèse de Bonnard (1981). Bien que sur un plan différent, la question de l’usage dans le cadre du phénomène de défectivité est aussi soulevée par les grammairiens antiques comme Sacerdos. [↑](#footnote-ref-34)
13. ***Defectiua*** *uerba quae sunt ?* (Audax. *Excerpta de Scauri et Palladii libris*) : « Que sont les verbes **défectifs** ? ».

    *De* ***defectiua*** *uerborum species* (Diomède. *Ars grammatica*) : « De la **défectivité** des verbes ».

    *Qualitates uerborum sunt hae, [...],* ***defectiua****, [...]* (Diomède. *Ars grammatica*) : « Les types de verbes sont ceux-ci, [...], **défectif**, [...] ». [↑](#footnote-ref-35)
14. Nous trouvons 6 occurrences du terme *species* associé à l’adjectif *defectiuus* : 4 chez Sacerdos ; 2 chez Diomède. [↑](#footnote-ref-36)
15. [↑](#footnote-ref-37)
16. *Unus ergo ex his plerumque quattuor modis inuenitur, qui facit tam uerba quam alias partes orationis esse* ***defectiuas****. [...], ut fas genetiuum non habet ; [...]* : « C’est donc en général l’un de ces quatre types de **défectivité** qui affecte aussi bien les verbes que d’autres parties du discours. [...]. Par exemple, *fas* n’a pas de génitif ; [...] », Priscien*, Ars Grammatica*. Texte traduit par Groupe *Ars Grammatica* (2023). [↑](#footnote-ref-38)
17. Adouani (1994, p. 3). [↑](#footnote-ref-39)
18. *Supra*, p. 9. Voir les termes soulignés dans la note n° 28. [↑](#footnote-ref-40)
19. Adouani (1994, p. 3) observe aussi cela. [↑](#footnote-ref-41)
20. *Supra*, p. 7. [↑](#footnote-ref-42)